

RESUME DES DEBATS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

Présents

M. MOUNIER, Maire.

Mme GROUSSEAU, M. DEROUIN, Mme HEURTIN, Mme GERMANT, M. ALLAIRE, M. JOGUET, M. CHESNEAU, M. GERMANT, M. PONTIF, Mme CHARPENTIER, Mme BECK, M. DENIS, Mme HAZARD, Mme ZUBA, M. ANCEAUX, M. DUGAST, Mme LELOU, Mme LAPICA, Mme OGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés

M. Frédéric PETITPAS donne pouvoir à M. Jean-Luc DEROUIN,
Mme Karine TINGAUD donne pouvoir à Mme Isabelle GROUSSEAU,
M. Axel HELORE donne pouvoir à M. Jean-Michel GERMANT,
M. Erwan HAMON donne pouvoir à M. Vincent DENIS,
M. Vincent PIERRE donne pouvoir à Mme Cécile HEURTIN,
M. Maurice BILLET donne pouvoir à Mme Laure LELOU.

Absents excusés

M. Patrick SIMONET, Mme Jannick RAYNAUD, M. Patrice GALLARD.

Arrivée de Madame Patricia Hazard.

Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Anne CHARPENTIER, a été désignée à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Oger pour Thouaré Ensemble maintient la même position que d'habitude.

DELEGATION FINANCES – SERVICES GENERAUX

M. le Maire explique le contexte particulier de ce Conseil Municipal exceptionnel. La commune a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant un bien situé à proximité de l'école Paul Fort. Il s'agit de la parcelle AZ 32 située juste sous l'école, à laquelle s'ajoute une bande permettant le passage de véhicule (projection du plan). La ville s'est positionnée pour acquérir l'ensemble au prix de 462 000 € tout compris (avec les frais de Notaire). Il rappelle le programme de réaménagement des bâtiments scolaires et de la petite enfance ç la suite de l'étude menée avec le Cabinet Narthex. Un des fils conducteurs est d'essayer de regrouper les maternelles et les primaires comme cela a pu se faire dans un premier temps au niveau de Joachim du Bellay avec le regroupement de la Halbarderie 1. L'acquisition de ce terrain représente une opportunité permettant de réfléchir à l'aménagement de Paul Fort et à une reconfiguration éventuelle avec la Halbarderie 2. Pour l'instant, rien n'est encore esquissé, mais on sait que ce sera une nécessité de prévoir des surfaces supplémentaires d'autant plus avec la perspective de dédoublement de certaines classes annoncée par le Gouvernement.

Il précise que la surface du bien est d'environ 1 200 m², ce à quoi il faut ajouter le passage.

DELIBERATION

C. Heurtin présente la délibération. Il s'agit d'une Décision Modificative purement technique de transfert de crédits puisque, pour les acquisitions foncières, il faut avoir des crédits ouverts sur le chapitre 21, ce qui n'était pas le cas à ce jour. La ville a la capacité financière à acquérir la terrain mais les crédits n'étaient pas affectés sur le bon chapitre. Il convient donc de transférer les crédits qui étaient inscrits sur l'opération restructuration des bâtiments de l'enfance. Etant donné que sur l'année 2019, il y avait des provisions qui ne seront pas utilisées sur le chapitre 29, il est proposé de les transférer au profit du chapitre 21. L'acquisition sera donc d'un montant de 462 000 € (achat + frais de Notaire).

La délibération n'a pas pu être présentée au Conseil municipal de juin compte tenu d'un calendrier très serré. Habituellement, les acquisitions foncières se font sur un temps assez long. Mais là, dans le cadre d'une DIA, le processus est un peu différent.

De surcroît, les propriétaires ont un projet de vie. Ils avaient des acquéreurs et la date de signature était prévue. En conséquence et afin de ne pas les pénaliser, il a été décidé de procéder de la sorte.

Délibération n° 01.07.19 : Budget Principal 2019 – Décision Modificative n° 1

Les modifications sont présentées ci-dessous par ordre de chapitre :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses réelles (0 €) :

- ⇒ + 462 000 € (chapitre 21) acquisition foncière
- ⇒ - 462 000 € (opération 0029) restructuration des bâtiments enfance

La commission Territoire et Finances réunie le 8 juillet 2019 a émis un avis favorable.

M. Oger rappelle que s'agissant d'une décision budgétaire et même si elle reste technique, Thouaré Ensemble s'abstient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- vote la décision modificative n°1 (voir en annexe) décomposée comme suit :

| | BP 2019 | DM 1 | Budget 2019 final |
|---|----------------|-------------|--------------------------|
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 7 428 189,82 | 0,00 | 7 428 189,82 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 7 428 189,82 | 0,00 | 7 428 189,82 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 11 553 557,58 | 0,00 | 11 553 557,58 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 11 553 557,58 | 0,00 | 11 553 557,58 |

| | | |
|--------------------|-----------|---|
| Pour | 20 | M. MOUNIER, Mme GROUSSEAU, M. DEROUIN, Mme HEURTIN, M. PETITPAS, Mme GERMANT M. ALLAIRE, Mme TINGAUD, M. JOGUET, M. HELORE, M. CHESNEAU, M. GERMANT, M. PONTIF, Mme CHARPENTIER, Mme BECK, M. HAMON, M. DENIS, Mme HAZARD, M. PIERRE, Mme ZUBA. |
| Contre | | |
| S'abstient | 6 | M. BILLET, M. ANCEAUX, M. DUGAST, Mme LELOU, Mme LAPICA, Mme OGER. |
| Ne vote pas | | |

M. le Maire informe que le dimanche 14 juillet 2019 à 11 heures aura lieu en Mairie, dans la salle du Conseil, un temps fort avec les CME, CMJ à l'occasion de la Fête Nationale.

Il remercie l'assemblée pour sa participation à cette séance et rappelle la date du prochain conseil prévu le 7 octobre 2019.

La Secrétaire de Séance,

Anne CHARPENTIER

Le Maire,

Serge MOUNIER

